

En raison de l'état sanitaire lié à la COVID 19, le Conseil municipal de Courbeville, s'est réuni à la salle des Loisirs, le jeudi 21 janvier 2021, à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur AMBROIS Jean-Noël, maire, sur convocation du lundi 18 décembre 2021.

Étaient présents : AMBROIS Jean-Noël, DAVENEL Yannis, DANEELS David, BRETON Robert, BANNIER Géraldine, CHEVALIER Angélique, DELAFOSSE Dominique, GASPARD François, GAUVIN Mathias, JAMIN BOUHOURS Jérôme, LECLAIR Céline, TOURTE Alexandra, DUBOIS Laurent.

Formant la majorité des membres en exercice (13)

Absent(s) excusé(e) : POINTEAU Sandra. et BANNIER Géraldine

Absent(s) : LECLAIR CELINE

Laurent Dubois est nommé(e) secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à heures 20 h 15

Le compte-rendu de la réunion du 17 Décembre 2020 est-il
approuvé ? oui

Introduction de la réunion : Voeux du Maire et Présentation du nouveau Secrétaire de Mairie

Voeux du Maire :

Mr Jean-Noël Ambrois, Maire, s'est adressé aux Adjointes et Conseillers Municipaux pour leur présenter ses vœux. IL a profité de l'occasion pour rappeler les points forts concernant la commune pour 2021, énumérés dans le bulletin communal de Décembre 2020 dont :

- L'Achat d'un terrain en vue d'un nouveau lotissement.
- La Réfection de la RD 564 par le Département.
- La Rencontre avec le CAUE en vue de la revitalisation du Centre-Bourg.
- La Poursuite du travail de diagnostic pour l'église en vue de la rénovation.

Présentation du Nouveau Secrétaire de Mairie : Jean-Noël LEMONNIER

1ère Partie : Rapports soumis à Délibérations.

Panneaux d'Adressage : Validation du Devis de la Poste.

Mr le Maire a rappelé que dans la délibération Municipale du 28 juin 2018, un listing en vue d'un adressage complet pour une mise à jour des numéros et rue de la commune avait été validé. Il faut désormais choisir une entreprise pour procéder à la création, au montage et à la fixation de la signalétique correspondante à cet adressage. Un devis demandé à la « Poste, et remis à chaque conseiller pour délibération, s'élève pour un montant de 4706,89 € TTC.

Il vous est demandé après étude et délibération de ~~VOTER~~ le devis de la Poste, et d'inscrire la somme de 4706,89€ au chapitre des dépenses d'investissement correspondant.

Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Nom des conseillers municipaux ayant voté pour : 0
Nom des conseillers municipaux ayant voté contre : 0
Nom des conseillers municipaux s'étant abstenu : 0

Scolarisation d'un élève de Courbeville dans une autre commune.

Un courrier en date du 06 janvier de la commune de Château-Gontier sur Mayenne est arrivée récemment en mairie, concernant un élève de CM2 , Lucas HORPIN, scolarisé à l'école Elémentaire Jean Guehenno de Château-Gontier, mais domicilié au 31 rue de Bretagne à Courbeville.

Il est rappelé par Mr le Maire que lors du Conseil Municipal de septembre 2020, il a été pris acte qu'un élève de la commune était scolarisé en CM2 sur la commune de Château-Gontier. A ce sujet, l'article L.212-8 du Code de l'Education prévoit que la répartition des dépenses de fonctionnement, lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, se fait par accord entre les 2 communes selon des conditions précises du dit article cité ci-dessus. Il est précisé néanmoins par Mr le Maire, que lors de ce dernier Conseil Municipal, aucune somme n'avait été fixée, puisque aucune proposition de montant n'avait été porté à sa connaissance par la commune de Château-Gontier sur Mayenne.

Cependant, Mr le Maire a indiqué que suite à la réception en mairie de ce courrier accompagné de l'extrait de la délibération du Conseil Municipal N°CM-100-2020 de la commune de Château-Gontier sur Mayenne en date du 03 novembre 2020, mis à disposition de chaque conseiller, il est indiqué que le coût moyen d'un élève scolarisé en classe élémentaire s'élevait en 2019 à 394,92€. De plus, via la publication d'une circulaire annuelle relative au coût moyen départemental de fonctionnement d'un élève scolarisé en élémentaire, la Préfecture de la Mayenne estime le coût moyen d'un élève à 430€ pour l'année scolaire 2020-2021.

Au vu de ces éléments, Il vous est proposé **d'ACCEPTER** le principe de participation financière à la scolarisation de cet élève et de **VALIDER** la somme d'un montant de 430€ pour financer la scolarisation de Lucas HORPIN, domicilié à Courbeville mais scolarisé à Château-Gontier sur Mayenne, et d'inscrire ce montant au chapitre ??? Dépenses de fonctionnement pour versement à la Commune de Château-Gontier sur Mayenne.

Nombre de conseillers municipaux présents : 10
Nom des conseillers municipaux ayant voté pour : 8
Nom des conseillers municipaux ayant voté contre : 2
Nom des conseillers municipaux s'étant abstenu : 0

Demande d'ouverture de Crédits pour remboursement anticipé du Lotissement du Puits.

David Daneels, adjoint au Finance prend la parole pour présenter cette demande.

Il indique que lors du Conseil Municipal du 19 novembre 2020 celui-ci a validé le remboursement anticipé du prêt du lotissement du Puits, et la parcelle qui restait à vendre a été intégrée au budget de la commune par la décision modificative N°2 et les crédits nécessaires ont été affectés au budget lotissement du Puits.

le 30 décembre 2020, la Trésorerie du Pays de Craon nous a informés que le mandat 7 du budget Lotissement du Puits a été rejeté pour absence de crédits budgétaires et de pièces jointes, et notamment de la modification N°2

Pour que le mandatement et les opérations puissent se faire, une ouverture de crédits est nécessaire sur les comptes suivants :

- c/1641) Pour le remboursement du capital : 139124,01€
- c/ 6611) Pour le remboursement des intérêts normaux : 263,76€
- c /6688) Pour les indemnités financières : 16149,98€
- Soit une total de : 155537,75€ (Pour mémoire le montant total initial était de 155443,05€, (la différence s'expliquant par le montant des intérêts).

Il vous est donc demandé d'**ACCEPTER** et de **VALIDER** l'autorisation d'une demande d'ouverture de crédits , pour que les opérations de paiement puissent être transmises au plus tard le 25/01/2021 dernier délai avec la Trésorerie du Pays de Craon, et que les fonds soient ainsi disponibles à la banque le 28/01/2021 pour respecter les termes du décompte du Crédit Agricole. Toutes les opérations budgétaires de 2020 devant être clôturées absolument au 31/12/2021.

Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Nom des conseillers municipaux ayant voté pour : 20

Nom des conseillers municipaux ayant voté contre : 0

Nom des conseillers municipaux s'étant abstenu : 0

2^{ème} partie de réunion :

Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir au maire

En application des dispositions de l'article L 2122-23 du CGCT, Jean-Noël AMBROIS, Maire de Courbeville communique ci-dessous la liste des décisions prises en matière de marchés publics, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui ont été consenties lors de la séance du conseil municipal du 04 juin 2020 :

NEANT

3^{ème} Partie : Informations et Questions diverses

- **Rencontre avec Mr POIZAT du CAUE.**
- **Logements locatifs de la Commune:** Changement de Locataire, Etat des lieux à prévoir. Fin de préavis du locataire le 03 avril 2021. Logement Type : 4: Loyer : 394,22€. Le locataire sortant propose de racheter sa cuisine qui est après visite en bon état (Prix à débattre) Problème sur ce logement, chaudière changée en 2016 : l'installateur PINEAU à Craon a été sollicité plusieurs fois

Logements Mayenne Habitat : Problèmes d'impayés de loyers depuis août par les locataires. La Trésorerie de Cossé le Vivien a lancé un rappel à recouvrement pour les logements : 56 rue de Bretagne (Mr VERRIER-Mme GOYER) et pour le logement 16/18 rue de Bretagne (Mr DESPRES Guy et JACQUEMIN Thierry) avant expulsion.
- **Demande de subvention exceptionnelle par le foyer des Jeunes :** Le Foyer des Jeunes a fait une demande de subvention exceptionnelle, pour renflouer leur trésorerie, car ils n'ont pas pu organiser leurs activités festives cette année en raison de la crise sanitaire et des contraintes imposés par le gouvernement en 2020.

Agenda			
Date	Heure	Lieu	Objet
Mardi	20h00	Mairie	Réunion des adjoints
Jeudi	20h00		Conseil Municipal

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à heures.

Ont voté :

NOM-PRENOM	Fonction	Signature
AMBROIS Jean-Noël	Maire	
DAVENEL Yannis	1 ^{er} adjoint	
DANEELS David	2 ^{ème} adjoint	
BRETON Robert	3 ^{ème} adjointe	
BANNIER Géraldine	Conseillère Municipale	
CHEVALIER Angélique	Conseillère Municipale	
DELAFOSSÉ Dominique	Conseiller Municipal	
DUBOIS Laurent	Conseiller Municipal	Absent excusé
GASPARD François	Conseiller Municipal	
GAUVIN Mathias	Conseiller Municipal	
JAMIN BOUHOURS Jérôme	Conseiller Municipal	
LECLAIR Céline	Conseillère Municipale	
POINTEAU Sandra	Conseillère Municipale	Absent excusé
TOURTE Alexandra	Conseillère Municipale	